

Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en function n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fols à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur. Le Conseil communal est invité à se réunir le

mardi, 27 juin 2023 à 19:00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges, afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR:

Séance publique

2023-06-01	Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins ;
2023-06-02	Organisation scolaire provisoire 2023/2024;
2023-06-03	Demande de morcellement de terrains sis à Waldbillig ;
2023-06-04	Modification budgétaire ordinaire ;
2023-06-05	Modification budgétaire extraordinaire ;
2023-06-06	Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour 2024;
2022-06-07	Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour 2024 ;
2023-06-08	Demandes de subside ;
2023-06-09	Divers.

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 13 décembre 1988, les conseillers Maxime Bender, Mike Michels et Romain Tobes ont demandé par écrit à Madame la bourgmestre d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

2023-06-10

Nous demandons au conseil communal de charger le collège échevinal de faire une analyse concernant des infrastructures et terrains en vue d'un concept touristique global pour Müllerthal.

Waldbillig, le 26 juin 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

La secrétaire,

Tél. (+352) 83 72 87 Fax (+352) 83 77 89

gemeng@waldbillig.lu

www.waldbillig.lu